

Contrat de relance et de transition écologique du territoire Vaison Ventoux 2021-2026

Approuvé le 15 décembre 2021 par le Conseil Communautaire



BRANTES



BUISSON



CAIRANNE



CRESTET



ENTRECHAUX



FAUCON



MOLLANS/
OUVEZE



PUYMERAS



RASTEAU



ROAIX



SABLET



SAVOILLANS



SEGURET



ST LÉGER DU
VENTOUX



ST MARCELLIN LES
VAISON



ST ROMAIN
EN VIENNOIS



ST ROMAN DE
MALEGARDE

vaison la romaine



V
ILLEDIEU

Table des matières

I. Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique est conclu.....	4
II. Engagement des parties au contrat.....	4
A. Dispositions générales concernant les financements.....	4
B. Le territoire signataire.....	4
C. L'État, les établissements et opérateurs publics.....	5
D. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	5
E. Maquette financière.....	6
III. Les enjeux de relance et de développement durable du territoire de l'EPCI.....	7
A. Les éléments majeurs de diagnostic et enjeux (cf. Synthèse du diagnostic en annexe 2).....	7
1. Les enjeux de cohésion territoriale :.....	8
2. Des enjeux de transition écologique :.....	12
B. L'organisation territoriale.....	14
1. La coopération intercommunale.....	14
2. Le projet de Territoire :.....	16
C. Du projet de territoire au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.....	18
IV. La stratégie du CRTE : Orientations et Plan d'Actions.....	19
V. Gouvernance du Contrat.....	20
A. Comité de pilotage.....	20
B. Comité technique.....	20
C. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	21
VI. Suivi et évaluation du CRTE.....	21
A. Tableau de bord.....	21
B. Résultats attendus du CRTE.....	22
VII. ANNEXES.....	26
Annexe 1 : Délibérations.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 : Diagnostic du territoire.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Fiches Actions (en cours d'élaboration).....	Erreur ! Signet non défini.

ENTRE :

L'État, représenté par Monsieur Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse

et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Communauté de Communes Vaison Ventoux, représenté par son président, Jean François PERILHOU autorisé à signer le présent contrat par délibération 087-2021 du 15 décembre 2021

Ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

Les communes de Brantes, Buisson, Cairanne, Crestet, Entrechaux, Faucon, Mollans-sur-Ouvèze, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Saint Roman-de-Malegarde, Savoillans, Séguret, Vaison-la-Romaine, Villedieu, représentées par leurs maires autorisés à signer le présent contrat par délibération.

et

Le Parc naturel régional du Ventoux, représenté par sa présidente Madame BOUYAC, autorisée à signer le présent contrat par délibération du

et

L'association : Voconces Initiatives et Entraide, représentée par son président Monsieur LIEUTAUD, autorisé à signer le présent contrat par décision du

Et

L'association : Club d'Entreprises du Pays de Vaison représentée par sa présidente Madame MERTENS, autorisée à signer le présent contrat par décision du

IL EST CONVENU :

I. Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique est conclu

Conformément aux dispositions de la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020, un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (ci-après dénommé CRTE) est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus pour la période 2021-2026, soit une durée de 6 années.

II. Engagement des parties au contrat

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

A. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

B. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire signataire « Vaison Ventoux » assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il(elle) pourra être assisté(e) d'animateur(trice)(s) chargé(e)(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef(fe) de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par

la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

C. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets :

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

D. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies.

E. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

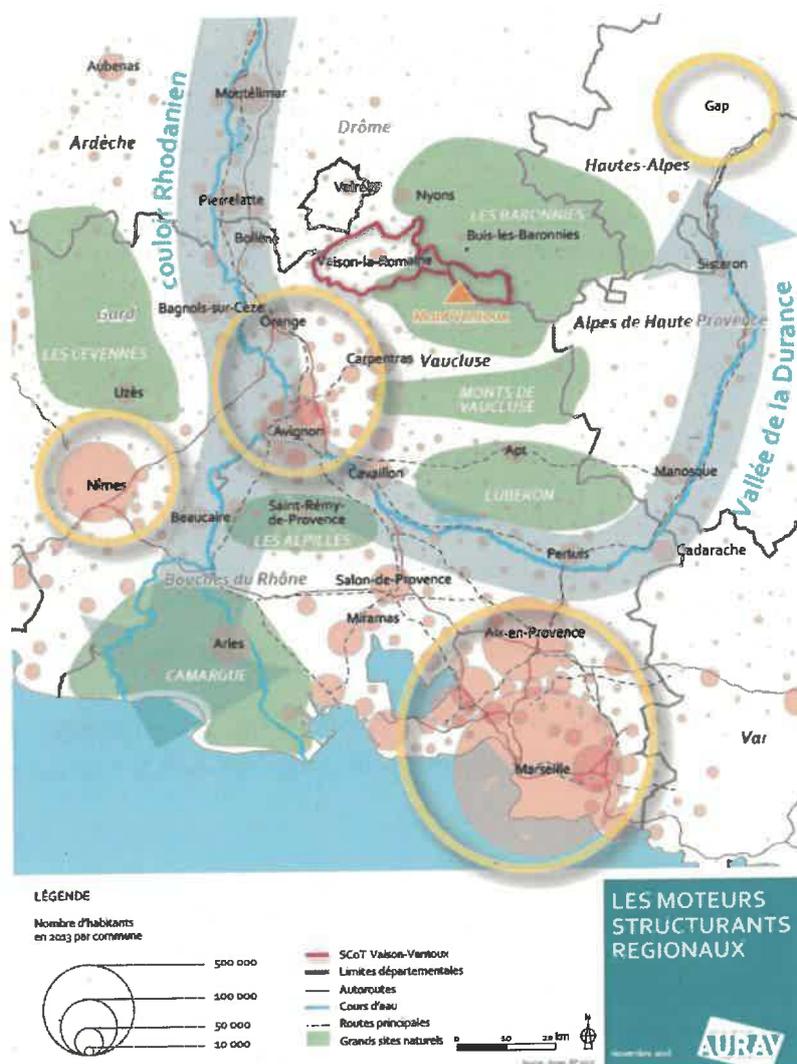
La maquette financière qui récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat est présentée sur chacune des conventions financières qui seront signées annuellement.

III. Les enjeux de relance et de développement durable du territoire de l'EPCI.

A. Les éléments majeurs de diagnostic et enjeux (cf. Synthèse du diagnostic en annexe 2)

Le territoire Vaison Ventoux s'inscrit à l'interface de 4 systèmes territoriaux bien différents :

- À l'ouest, le couloir Rhodanien caractérisé par ses grandes infrastructures routières, fluviales et industrielles, concentre une part importante de l'emploi du secteur,
- Au sud, l'aire urbaine d'Avignon connaît depuis une trentaine d'années une croissance démographique, accompagnée d'un mode de développement extensif, qui engendre à la fois étalement et fraction des espaces urbains, économiques et équipements publics majeurs
- Au nord par les Baronnies, entité géographique composée en grande partie de petites communes rurales, de faible densité.
- À l'est par le Mont Ventoux, entouré des grands sites naturels des Monts de Vaucluse, du Luberon, ...



Il est composé de 19 communes : Brantes, Buisson, Cairanne, Crestet, Entrechaux, Faucon, Mollans-sur-Ouvèze, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Saint Roman-de-Malegarde, Savoillans, Séguret, Vaison-la-Romaine, Villedieu.

Les villages sont implantés sur les collines, ou le long des deux rivières, Aygues et Ouvèze, qui structurent l'organisation spatiale du territoire.

Vaison Ventoux compte 16 684 habitants en 2018. Vaison la Romaine, centralité du bassin de vie compte 5 953 habitants.

Le diagnostic territorial issu des études d'élaboration du SCOT Vaison Ventoux (approbation avril 2021) permet d'identifier les principales caractéristiques du territoire au regard des enjeux de cohésion territoriale et de transition écologique :

1. Les enjeux de cohésion territoriale :

Un bassin de vie cohérent, organisé autour de sa centralité, mais menacé par une démographie en baisse, particulièrement marquée sur Vaison-la-Romaine

Un territoire marqué par son identité agricole, des paysages naturels et patrimoniaux préservés, vecteurs d'attractivité résidentielle et touristique qui résistent encore à une pression foncière de plus en plus forte

Un territoire éloigné des infrastructures lourdes de transports, faiblement desservi en transport en commun et équipements cyclo. La voiture individuelle constitue le mode privilégié de déplacement quotidien de 80% des ménages (72% pour les déplacements internes des vaisonnais).

Une offre d'équipements, de commerces et de services à la population garantissant un certain niveau de qualité de vie sur la ville centre mais aussi les villages

Une attractivité résidentielle du territoire mais qui concerne une population plutôt âgée et des résidents secondaires, rechérissant les coûts du foncier et de l'immobilier

Un développement de la construction sur les villages au détriment de la ville centre

Une offre de logements insuffisante et peu diversifiée qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins : revenus modestes, diminution de la taille des ménages, vieillissement des résidents

Une population en décroissance, vieillissante, aux revenus contrastés, et faiblement qualifiée

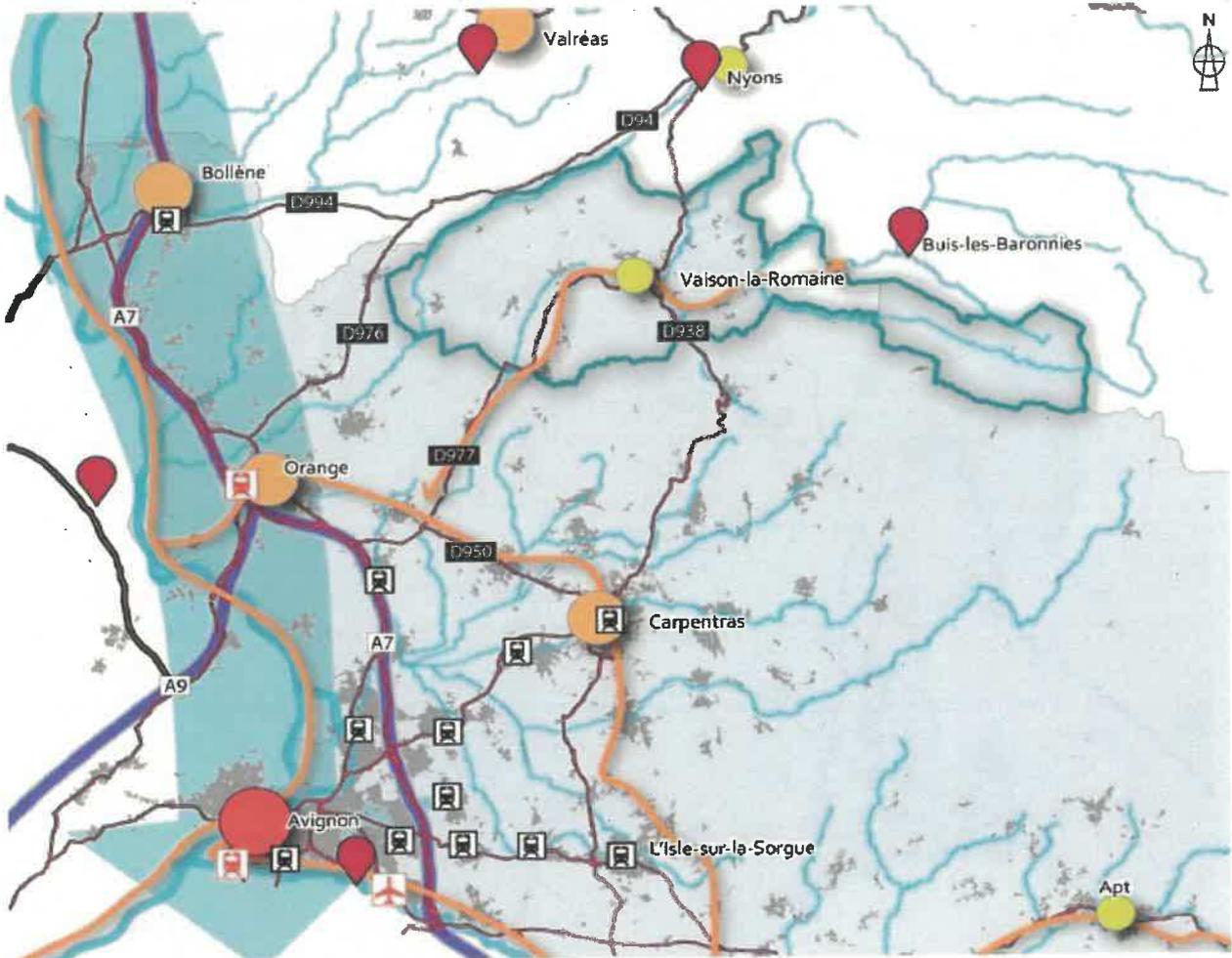
Un territoire légèrement créateur d'emplois, globalement en mutation vers une économie résidentielle et touristique, mais qui garde un socle productif liée à l'agroalimentaire et à l'agro-pharma/cosmétique

Un tissu économique marqué par une surreprésentation de TPE et un faible développement exogène.

Une offre d'emploi concentrée sur Vaison et les pôles secondaires. 70% des emplois encore implantés dans les tissus urbains, le reste en zone d'activités fortement attractives.

Un marché du travail marqué par la saisonnalité de l'activité économique, un taux de chômage moyen.

QUEL POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE FACE AUX PÔLES D'EMPLOIS EXTERIEURS ?



Polarités / Economie : Concilier confortement du bassin de vie de Vaison et améliorer les liens et accès vers les ressources extérieures

-  Avignon, polarité majeure du territoire, vitrine internationale où se concentrent les équipements et services structurants, les principaux pôles d'emplois et l'offre culturelle et patrimoniale d'exception
-  Polarités de secteur au rayonnement étendu sur les communes voisines dont celles du territoire Vaison Ventoux, notamment pour l'emploi et l'accès aux équipements et services
-  Polarités locales, répondant aux besoins du quotidien sur leur bassin de vie
-  Le couloir Rhodanien, site stratégique majeur pour le développement industriel, pourvoyeuse d'emplois et concentrant les infrastructures
-  Pôles de compétitivité autour de la transformation du végétal : Terralia - Trimitave

Mobilité : Organiser les mobilités internes adaptées à un territoire rural qui retient 2/3% de ces actifs et améliorer les liaisons vers les polarités extérieures au territoire Vaison Ventoux

-  A7 - A9 : colonne vertébrale qui irrigue les territoires du Delta Rhodanien et les connectent aux métropoles : Lyon, Marseille-Aix, Montpellier
-  Axes structurants qui organisent les mobilités entre le Pays Vaison Ventoux et les territoires environnants, et facilitent l'accès à l'A7 et gares TGV/TER
-  Liaison LGV, véritable porte d'entrée sur le Vaucluse à l'échelle nationale
-  Gare TER : desserte régionale des polarités de secteurs qui s'arrête aux franges du territoire Vaison Ventoux
-  Site pour l'aviation d'affaire et l'utilisation de vols privés, considéré comme atout important pour le développement économique local
-  Axe cyclo-touristique majeur pour le développement des mobilités douces

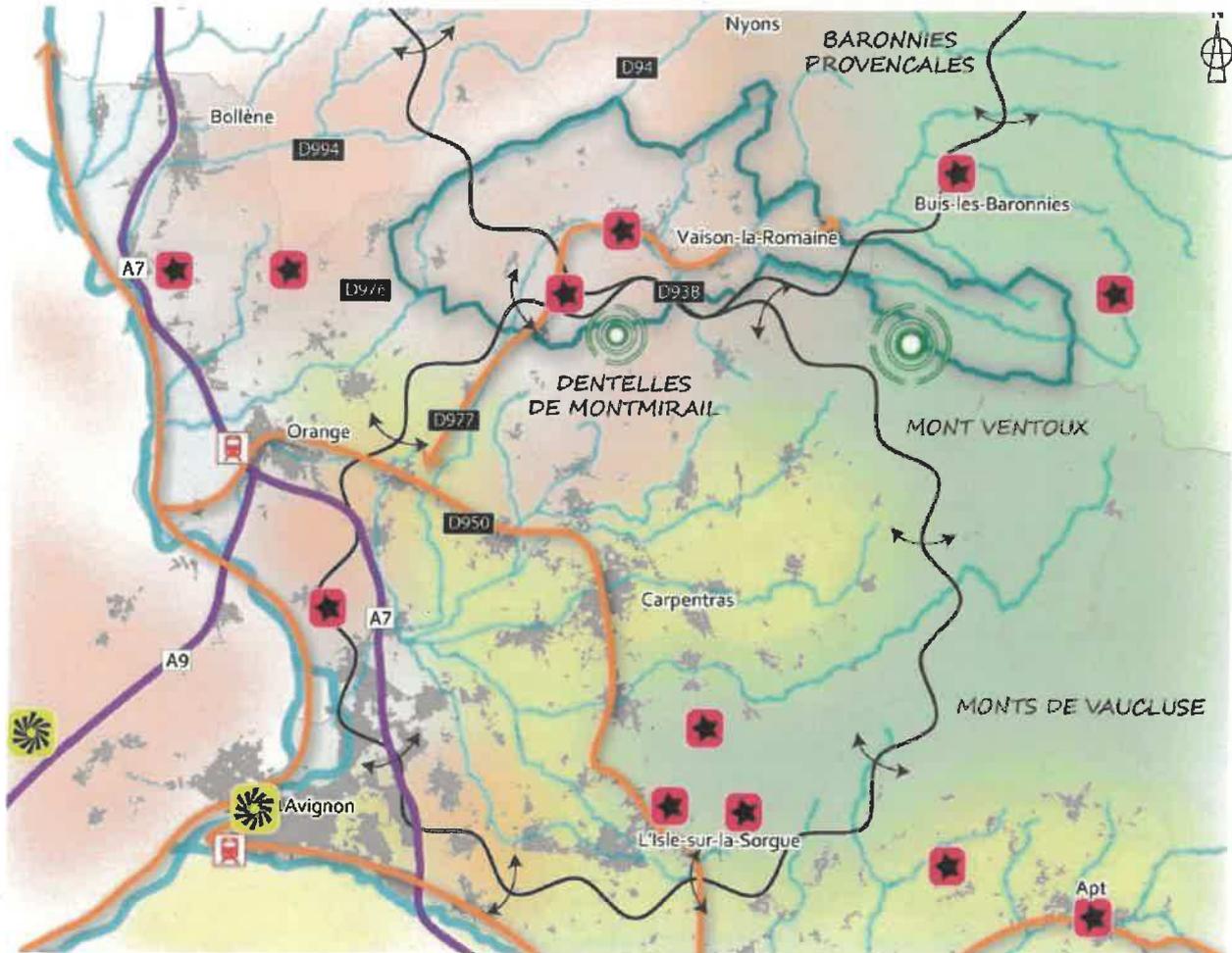
-  Limite départementale du Vaucluse
-  Limite du SCoT Vaison Ventoux
-  Le Rhône, espace de transit par voie fluvial

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Avril 2017

AURAV

COMMENT CONSERVER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE QUI FONDENT SES VALEURS ?



Tourisme / Environnement : Un partenariat avec les territoires voisins à renforcer pour révéler la dynamique touristique autour de la viticulture, du Ventoux et des sites UNESCO

Les Côtes du Rhône, espaces viticoles reconnus dont le poids économique est porteur et dynamique pour le secteur

L'agriculture, une activité économique structurante autour du maraîchage, de l'arboriculture et des plantes aromatiques

Sites naturels emblématiques pratiqués pour les sports et loisirs, et qui en font la renommée du territoire

Reliefs identitaires qui portent l'image de marque du territoire, accueillant des compétitions internationales

Sites de renommée internationale identifiés comme patrimoine mondiale de l'UNESCO

Sites patrimoniaux remarquables à l'image touristique forte (label plus beau village de France, Monuments Romains et médiévaux exceptionnels) et complétant l'offre des sites d'Avignon, Orange, Valréas et Carpentras

Complémentarités et mise en réseau à trouver pour valoriser les sites naturels et tirer davantage profit des lieux touristiques

Liaison LGV : équipement majeur pour le développement touristique du territoire dont les liaisons entre la gare et le territoire Vaison Ventoux sont à améliorer

A7 / A9 : Axes de desserte majeur pour la fréquentation touristique du département

Axe cyclo-touristique majeur pour le développement et la diversité de l'offre touristique

Limite départementale du Vaucluse

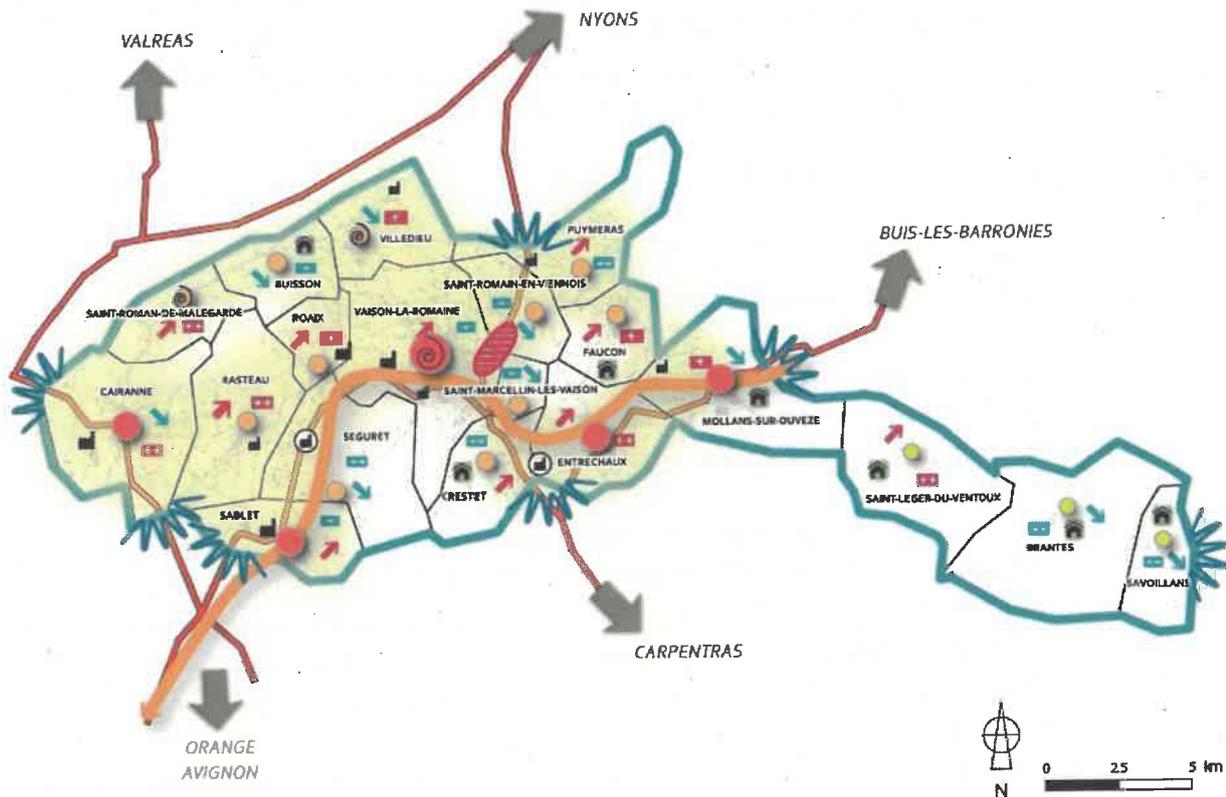
Limite du SCoT Vaison Ventoux

Le Rhône, espace de transit par voie fluvial

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Avril 2017

QUELLE ORGANISATION ET SOLIDARITÉ À METTRE EN OEUVRE AU SEIN DU TERRITOIRE ?



Polarités : Re-questionner l'armature urbaine définie dans le SCoT approuvé en 2010, en respectant l'identité des communes

- Vaison-la-Romaine, ville centre et polarité principale du territoire possédant des équipements rayonnants sur l'ensemble du bassin de vie
- Pôles d'équilibre à l'influence sur les communes voisines, d'activités de services, d'équipements et de commerces
- Pôles villageois de proximité permettant d'assurer les services du quotidien à la population
- Villages de moins de 100 habitants, très peu équipés pour répondre aux besoins du quotidien des habitants

Démographie / Habitat : Accueillir des nouveaux habitants en cohérence avec l'armature et proposer une offre en logement adaptée à la population

- Croissance démographique supérieure à 1% par an (entre 2009 et 2014)
- Croissance démographique comprise entre 0,1 et 1% par an
- Perte d'habitants comprise entre 0 et 1% par an

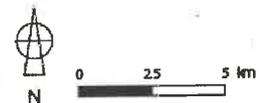
- Perte d'habitants comprise entre -1,1 et -3,4% par an
- Enjeux de reconquête des logements vacants
- Part élevée de résidences secondaires laissant peu de marge de manoeuvre pour l'installation de ménages à l'année

Economie : Développer l'emploi en lien avec les différentes filières du territoire et redéfinir les pôles économiques stratégiques

- Emploi en hausse (2008 - 2013)
- Emploi à la baisse
- Sites d'activités économiques intercommunaux à vocation artisanal à conforter par le SCoT de 2010
- Sites d'activités économiques de proximité existants
- Sites d'activités économiques de proximité faisant l'objet de projet d'extension
- Site stratégique intercommunal à vocation commerciale répondant en partie aux besoins du Nord Vaucluse
- Secteur viticole dynamique et porteur d'emploi

Déplacements : Organiser les mobilités internes adaptées à un territoire rural et améliorer les liaisons vers les polarités externes au SCoT Vaison Ventoux

- Des flux plus ou moins importants vers l'extérieur témoignant du caractère multipolarisé du territoire
- Axes structurants qui organisent la mobilité sur le territoire
- La vélo-route : une voie de découverte du territoire structurante favorisant le développement du cyclo-tourisme, en projet
- Portes d'entrée du SCoT Vaison Ventoux, sites stratégiques pour l'image du territoire

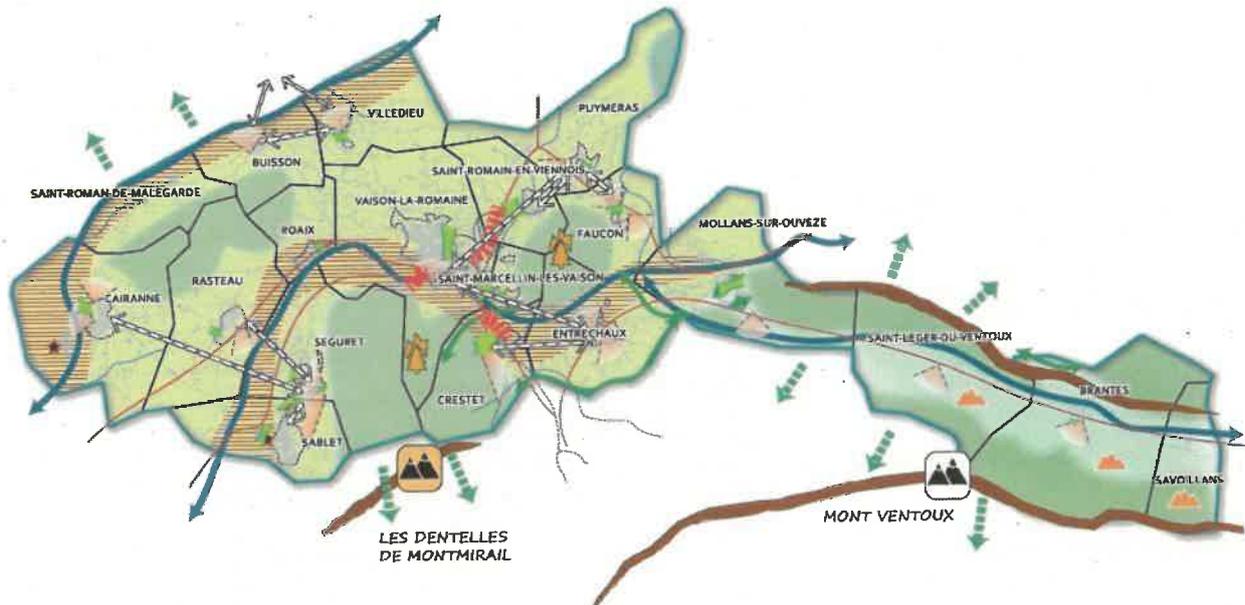


SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE SCoT VAISON VENTOUX
AURAV

2. Des enjeux de transition écologique :

- Un territoire qui compte encore 93% d'espaces agricoles ou naturels, mais qui artificialise en moyenne depuis 2001, 14ha/an
- Une richesse écologique d'une grande variété, liée aux zones de massifs aux rivières et certaines zones cultivées des plaines, soumis à des pressions anthropiques : artificialisation, fermeture de milieux liés à la déprise agricole, sur fréquentation touristique, dégradation des milieux aquatiques (ressources en eau et pollution)
- Un accès à la ressource en eau inégal sur le territoire et soumis à de fortes pressions estivales
- Des dispositifs d'assainissement à réhabiliter ou à développer pour limiter la pollution
- Un territoire peu énergivore mais qui concerne principalement le secteur résidentiel (confort thermique et déplacement), impactant les ménages précaire (18% des ménages sont en situation de précarité énergétique)
- Un territoire fortement impacté par les risques naturels :
 - o 2 rivières marquées par des risques de crues importants
 - o Des PPRi qui sanctuarisent les espaces de débordement, mais une artificialisation grandissante qui accentuent le ruissellement des eaux pluviales
 - o 1/3 du territoire couvert par des espaces boisés potentiellement soumis au risque de feu de forêt
 - o D'autres risques tels les mouvements de terrain ou le retrait, gonflement des argiles mal connus
- Une qualité de l'air globalement bonne, présentant des pics de pollution à l'ozone en période de forte chaleur

QUELLE ORGANISATION DE L'ESPACE AU REGARD DES SENSIBILITÉS ECOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ?



les espaces à enjeu écologique, supports du patrimoine naturel et touristique.

- Espaces à enjeux écologiques à préserver pour assurer le maintien du réseau écologique du territoire.
- Vallée du Toulourenc : patrimoine naturel reconnu, support de la richesse écologique et participant à l'attrait touristique de Vaison Ventoux qui subit une sur-fréquentation impactant son écosystème.
- Permettre le déplacement des espèces en maintenant les corridors écologiques entre les massifs boisés et les cours d'eau.
- Assurer les continuités écologiques avec les territoire voisins : Baronnies, Ventoux, Dentelles...

de co-visibilité et valoriser ces paysages entre plaine et montagnes.

- Lignes de crêtes formées par les Dentelles de Montmirail, le Mont Ventoux et les Baronnies
- Principaux points de vue qui mettent en valeur le territoire sous ses différents paysages
- Secteur de co-visibilité important entre les villages perchés.
- Principales routes paysagères qui traversent le territoire, exposant les différentes ambiances du territoire.
- Principaux espaces identifiés comme points noirs dans le paysage (enseignes publicitaires, mitage, formes urbaines)
- Plaine agricole à dominante viticole, paysage identitaire du pays Vaisonnais.

préserver la qualité de la ressource

- Trame Bleue de Vaison-Ventoux dont l'Aygues et l'Ouvèze subissent des pressions sur les prélèvements en périodes estivales.
- Cours d'eau support de richesse écologique et permettant le déplacement des espèces.
- Prise en compte des espaces concernés par un risque ou un aléa inondation, liés à l'Aygues et l'Ouvèze.

en tenant compte de ses sensibilités écologiques

- Tache urbaine
- Enveloppe urbaines définit par le SCOT du Pays Voconces
- Coupures vertes entre les espaces urbanisés favorisant la transition paysagère
- Communes concernées par la loi montagne et s'inscrivant dans une réglementation d'aménagement spécifique pour les UTN
- Secteurs concernés par un aléa fort feu de forêt
- Site des carrières à encadrer

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR VAISON VENTOUX

AVRIL 2017

B. L'organisation territoriale

1. La coopération intercommunale

- L'EPCI Vaison Ventoux :

Historiquement 22 communes autour de Vaison étaient organisées en syndicat de gestion (SIPAVO) depuis 1990. En 2003, 13 communes ont créé l'EPCI dans une dynamique de projet de territoire. Le périmètre s'est étendu en 2004, 2009 puis 2014 jusqu'à couvrir le périmètre actuel de l'intercommunalité.

Statutairement l'EPCI exerce les compétences suivantes directement ou par transfert auprès de syndicats :

Développement économique	Zones d'activité économique
	Création et développement des entreprises
	Politique locale du commerce
Développement touristique	Action en faveur du tourisme
	Création d'office de tourisme intercommunal
Aménagement de l'espace Communautaire	Schéma de Cohérence Territorial
	Organisation de la Mobilité Locale
	Infrastructures numériques et de téléphonie
Habitat	Politique du logement social et du cadre de vie d'intérêt communautaire
	Programme Local de l'Habitat
Environnement et cadre de vie	Collecte et traitement des déchets ménagers
	SPANC
	GEMAPI
Energie	Eclairage Public
	Electrification Rurale
Développement et aménagement social et culturel	Petite enfance
	Activités Périscolaires
	Activités culturelles et socioculturelles
	Activités sportives
	Regroupement scolaire intercommunal
	Maison France Service
Sanitaires et social	Aire d'accueil des gens du voyage
	Action en faveur du soutien à la parentalité

- Les Parcs Naturels Régionaux :

- Le PNR du Mont Ventoux (membre du COPIL CRTE) qui couvre 10 communes à l'est du territoire intercommunal
- Le PNR des Baronnies Provençales pour la commune de Mollans

- Les syndicats :

- Syndicats de rivières :
L'intercommunalité a transféré ses compétences de gestion des eaux, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations aux :
 - Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA)
 - Syndicat du bassin versant de l'Ouvèze provençale (SMOP),

➤ Le Syndicat Rhône Aygues Ouvèze assure l'alimentation en eau potable pour 15 des 19 communes de l'EPCI. Seules les communes de Mollans, Saint Léger, Brantes et Savoillans sont en régie directe.

➤ Les syndicats d'énergie :

- Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV), exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'énergie électrique pour l'intercommunalité et l'ensemble des communes vauclusiennes de son périmètre.
- La commune de Mollans adhère au Syndicat Départemental « territoire d'énergie Drôme-SDED »

- **Les partenaires (ingénierie mobilisable) de l'aménagement et de développement du territoire :**

➤ Développement économique :

- Initiative Ventoux : accompagne les porteurs de projets de création et de développement d'activités du territoire
- Club d'Entreprises Pays Vaison (CEPV) regroupant plus d'une centaine d'entrepreneurs de l'intercommunalité (membre du COPIL CRTE)
- Association SMART destination Ventoux Provence
- Vaucluse Provence Attractivité
- Les chambres consulaires
- Pôle Emploi
- Mission Local du Haut Vaucluse
- La fédération des caves coopératives du Vaucluse en partenariat avec la SAFER sur un projet de remise en culture des friches agricoles.
- La fédération des Bistrots de Pays

➤ Planification, aménagements urbains, logement :

- EPF (Convention territoriale à venir)
- AURAV (Adhérent)
- CAUE
- Soliha84
- Adil
- Les bailleurs sociaux

➤ Transition énergétique

- Le CEDER, référent SARE
- L'Adec PV, pôle d'activités de l'Economie Circulaire dans le Pays Vaison-Ventoux

➤ Biodiversité :

- L'ONF
- France Nature Environnement et sa représentation locale : Voconces Environnement
- Le CEN
- La LPO PACA
- Les Fédération de Chasse et de Pêche
- Actions Environnement Pays Ventoux
- L'ARBE

➤ Développement Social :

- CAF/MSA
- Espace de Vie Sociale de Vaison
- Resto du Cœur

➤ Education :

- Cité Scolaire de Vaison
- Centre ACAF/MSA (Ministère Agriculture) de Vaison
- Université

➤ Citoyenneté :

- Association Voconces Initiative Entraide - VIE (Membre du Copil CRTE)

2. Le projet de Territoire :

Le territoire Vaison Ventoux porte depuis sa création un projet de territoire formalisé depuis 2010 dans le SCOT Pays Voconces devenu SCOT Vaison Ventoux suite à sa révision approuvée en 2021. Le Scot couvre le périmètre de l'intercommunalité, son élaboration implique activement les communes, qui l'ont approuvé à l'unanimité le 14 avril 2021. Son contenu définit les orientations que se fixe le territoire pour tenir des objectifs à l'horizon 2035, qui concourent principalement à renforcer la cohésion du territoire tout en posant le cadre d'un développement soutenable aux regards des enjeux de transition écologique.

Les orientations du PADD du SCOT, projet de territoire :

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL	
I.1	Réaffirmer l'existence du bassin de vie de Vaison et garantir l'ensemble de ses fonctions
I.2	Construire un territoire solidaire par une organisation territoriale confortant l'identité de chacun
I.3	Viser une stratégie d'alliance et de coopération avec les territoires voisins pour être plus visible à l'échelle régionale
I.4	Travailler sur les mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations
DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS.	
II.1	Conforter le bassin d'emploi de Vaison Ventoux en misant sur la qualité et l'innovation
II.2	Offrir une programmation de logements qui répond aux besoins des habitants du territoire et qui respecte l'identité villageoise
II.3	Promouvoir un urbanisme plus vertueux qui respecte les morphologies urbaines et villageoises
II.4	Construire des solidarités inter-villageoises pour développer l'offre de services et équipements allant du résidentiel au touristique
DEFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE	
III.1	Consolider la trame verte et bleue, support de biodiversité du territoire
III.2	Les terres agricoles support de l'économie du territoire
III.3	Préserver et valoriser les reliefs forestier
III.4	Réaffirmer la qualité de vie à travers le respect des paysages et du patrimoine
DEFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE	
IV.1	Offrir un cadre de vie sécurisant à la population
IV.2	Aménager le territoire en adéquation avec les ressources locales
IV.3	S'inscrire dans l'objectif régional de transition énergétique
IV.4	Conforter l'art de vivre sur Vaison Ventoux

La mise en œuvre du SCOT s'appuie sur des stratégies globales ou sectorielles et multi-partenariales.

- A l'échelle du territoire de l'EPCI :

- o **Convention Territoriale Globale signée avec la CAF et la MSA** signée le 4 mars 2020 avec l'ensemble des communes de l'intercommunalité : centrée sur la résorption des problématiques sociales et familiales, cette première génération de contrat (2020-

2023) est orientée sur 4 axes prioritaires, en cohérence avec les champs d'action de l'intercommunalité :

- L'accessibilité des structures enfance jeunesse
- La parentalité
- L'accès au numérique
- Le lien social intergénérationnel

- **Programme Local de l'Habitat** en cours d'élaboration, délibération d'engagement du 10 décembre 2020 visant principalement à favoriser une production de logements mieux adaptée aux besoins
- **Dispositif Petite Ville de Demain, en partenariat avec la Ville de Vaison** en cours d'élaboration, qui vise principalement la redynamisation de la centralité du bassin de vie (Vaison la Romaine)
- **Une stratégie de relance économique** portée par l'intercommunalité et ses partenaires CEPV et VIE centrée sur 3 axes :
 - Dynamiser touristiquement les ailes de saisons
 - Soutenir l'attractivité résidentielle
 - Construire un Pôle d'Innovation Ecologique
- **Dispositif Espace France Services (2021)** : basé au siège intercommunal pour l'accompagnement administratif des populations (inclusion numérique)
- **Contrat d'objectif territorial (2021) de déclinaison du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets**
- **Label Parc + (2021)** pour l'espace d'activité de Sablet (territoire engagé)

- **A l'échelle supra territoriale :**

- **Interscot de l'Espace Rhodanien**
- Adhésion de l'intercommunalité en 2020 au **Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux** (10 communes) et en 2021 au **Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales** (commune de Mollans), engageant l'EPCI au respect et à la mise en œuvre des chartes
- Inscription dans les **Contrats de Rivière Ouvèze Provençale (2015)**, en cours de révision, et de l'**AEYGUE**
- **Programmes Natura 2000 de l'Aygues et de l'Ouvèze et du Sommet du mont Ventoux** (portage PNRMV)
- **Dispositif départemental 100% du Vaucluse connecté en 2022**, permettant le déploiement de la fibre sur l'ensemble du périmètre de l'EPCI d'ici 2023.
- **Dispositif départemental Service d'accompagnement à la rénovation énergétique SARE** (partenaire CEDER)
- **Dispositif Contrat Régional d'Equilibre des Territoire-Ventoux** (portage PNRMV), devant entrer en redéfinition en 2022
- **Dispositif Espaces Valléens** (partie montagne du périmètre) Baronnies Provençales (Mollans) et Mont Ventoux (communes du Toulourenc).
- **LEADER Ventoux** (portage PNRMV), sur la totalité du périmètre de l'EPCI, entrant en renégociation pour programme 2021-2027
- **Projet Alimentaire Territorial** (Portage PNRMV, en cours d'élaboration)

- Adhésion en 2021 à l'**Association de réflexion sur les déchets Ménagers et assimilés du bassin Vaucluso-Rhodanien**, pour un projet de centre de tri mutualisé à l'échelle du Vaucluse.
 - Adhésion à l'association **Destination Mont Ventoux Provence** (2021) avec les autres EPCI autour du Ventoux pour assurer la promotion touristique de l'espace.
 - Démarche **ABC-Atlas de la Biodiversité** (portage PNRMV) pour les communes de Crestet, Entrechaux, Faucon, Puymeras, Vaison la Romaine
- **En partenariat avec la Communauté de Communes des Baronnies Provençales :**
- **Protocole de Coopération entre les intercommunalités Vaison Ventoux et Baronnies en Drôme Provençales** (2021) pour :
 - Faciliter l'accès à la commune de Mollans des dispositifs drômois et Rhônalpins (notamment la convention Ruralité avec l'éducation nationale)
 - Traiter des sujets de coopération en matière de mobilité et de développement touristique

C. Du projet de territoire au Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le SCOT Vaison définit les orientations que se fixe le territoire pour tenir des objectifs à l'horizon 2035, en matière de cohésion du territoire et de transition écologique.

Le CRTE est identifié par le territoire comme une opportunité pour dynamiser la mise en œuvre du SCOT, donnant un cadre au soutien des opérations portées par les communes, l'EPCI, et ses partenaires qui concourent à la stratégie.

Au croisement des orientations du SCOT et des attendus de l'Etat, l'EPCI Vaison Ventoux a animé les communes, acteurs locaux, et partenaires pour l'élaboration du CRTE sur l'année 2021. Sur la base d'une remontée des ambitions et projets, des dynamiques de mobilisation collectives sont ainsi identifiées qui font sens au regard des orientations partagées. Ces initiatives constituent le cœur du contrat, assurant une mise en œuvre pragmatique de la stratégie sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ainsi 4 axes structurent la stratégie de territoire du Contrat de Relance et de Transition Ecologique :

- 1- Conforter la centralité du bassin de vie, en renforçant les fonctions de centralité de Vaison La Romaine et en renouant avec une démographie
- 2- S'inscrire dans une stratégie d'attractivité résidentielle maîtrisée, en développant une offre de logements mieux adaptée et en améliorant la qualité de vie des habitants sur l'ensemble des villages
- 3- Renforcer l'attractivité économique du territoire Vaison Ventoux en misant sur la qualité et l'innovation
- 4- Inscrire le territoire dans une stratégie Climat Air Energie

IV. La stratégie du CRTE : Orientations et Plan d'Actions

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 14 avril 2021 et les attendus de l'Etat en matière de cohésion territoriale et de transition écologique (il est détaillé en annexe 3) :

Axe1 - Conforter la centralité du bassin de vie, en renforçant les fonctions de centralité de Vaison La Romaine et en renouant avec une démographie positive

Orientation 1.1 : Renforcer l'attractivité économique de Vaison-la-Romaine par la dynamique touristique et les atouts du terroir

Orientation 1.2 : Accroître l'attractivité du centre-bourg par une offre en adéquation aux attentes des habitants

Orientation 1.3 : Pérenniser les solidarités en améliorant l'accès aux services

Orientation 1.4 : Poursuivre les engagements en faveur de la transition écologique et énergétique

Axe 2- S'inscrire dans une stratégie d'attractivité résidentielle maîtrisée, en développant une offre de logements mieux adaptée et en améliorant la qualité de vie des habitants sur l'ensemble des villages.

Orientation 2.1 : Offrir une programmation de logements qui répond aux besoins des habitants du territoire et qui respecte l'identité villageoise :

Orientation 2.2 : Construire des solidarités inter-villageoises pour développer l'offre de services et équipements

Orientation 2.3 : Redonner vie aux centres anciens comme espace convivial

Axe 3 - Renforcer l'attractivité économique du territoire Vaison Ventoux en misant sur la qualité et l'innovation.

Orientation 3.1 : Développer et accompagner la transition des filières : vers un pôle d'innovation écologique

Orientation 3.2 : Structurer une armature des sites économiques, support d'une meilleure attractivité

Orientation 3.3 : Faire monter en qualité le moteur résidentiel et touristique du territoire :

Axe 4 - Inscire le territoire dans une stratégie Climat Air Energie

Orientation 4.1 : Travailler sur les mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations

Orientation 4.2 : Aménager le territoire en adéquation avec les ressources locales

Orientation 4.3 : S'inscrire dans l'objectif régional de transition énergétique

Orientation 4.4 : Préserver la biodiversité

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 3 (en cours de finalisation).

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

Elles identifient les programmes et moyens d'ingénierie potentiellement mobilisables pour accompagner la réalisation des opérations.

Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Voir en annexe l'ensemble des opérations déployées par le territoire communautaire et ses communes membres (en attente).

V. Gouvernance du Contrat

A. Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage du CRTE est composé de la manière suivante :

Co-présidence :

- État (sous-préfet de Carpentras, ou son représentant)
- Président de l'EPCI (ou son représentant)

Membres :

- Maires des 19 communes de l'intercommunalité
- Parc Naturel Régional du Mont Ventoux
- Association Voconces Initiative et Entraide (VIE)
- Association Club d'Entreprises Pays de Vaison (CEPV)
- Autres co-financeurs éventuels (Région, Conseil départemental...)

Rythme de réunion : une fois par an (a minima)

Missions :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

B. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Vaison Ventoux. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

- Services de l'Etat
- Services de l'intercommunalité – Référents CRTE
- Services de la Ville de Vaison – Référents PVD
- Parcs Naturels Régionaux : Mont Ventoux et Baronnies Provençales
- Associations VIE et CEPV
- Services du département et de la Région

Il pourra s'élargir selon les thèmes à d'autres acteurs, notamment aux animateurs de dispositifs spécifiques, ou fournisseurs d'ingénierie...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

C. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

VI. Suivi et évaluation du CRTE

A. Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

B. Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe (à).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Signatures

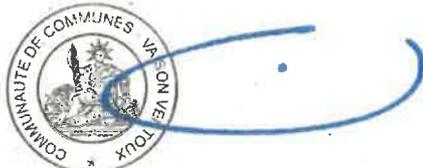
20 DEC. 2021

Contrat établi en 23 exemplaires le

à

Vaison-la-Romaine

Signataires :

<p>Pour l'État, Monsieur Didier FRANÇOIS, Sous-Préfet de Carpentras</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes Vaison Ventoux</p> <p>Monsieur Jean-François PERILHOU, Président</p> 
<p>Pour la Commune de Brantes Monsieur Roland RUEGG, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Buisson Madame Chantal FRITSCH, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Cairanne Monsieur Roger ROSSIN, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Crestet Madame Florence BERTRAND, Maire</p>
<p>Pour la Commune d'Entrechaux Monsieur Alexandre ROUX, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Faucon Madame Corinne GONNY, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Mollans-sur-Ouvèze Monsieur Frédéric ROUX, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Puyméras Monsieur Roger TRAPPO, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Rasteau Monsieur Laurent ROBERT, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Roaix Monsieur Laurent DURAND, Maire</p>

Pour la Commune de Sablet Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Maire	Pour la Commune de Saint-Léger-du-Ventoux Monsieur Eric MASSOT, Maire
Pour la Commune de Saint-Marcellin-lès-Vaison Monsieur Gérard RAINERI, Maire	Pour la Commune de Saint-Romain-en-Viennois Monsieur Alain BERTRAND, Maire
Pour la Commune de Saint Roman-de-Malegarde Madame Marie-Claire MICHEL, Maire	Pour la Commune de Savoillans Monsieur Thierry THIBAUD, Maire
Pour la Commune de Séguret Monsieur Brice CRIQUILLON, Maire	Pour la Commune de Vaison-la-Romaine Monsieur Jean François PERILHOU, Maire

Pour la Commune de Villedieu Monsieur Joël BOUFFIES, Maire	Pour le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux , Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente
Pour l'association Voconces Initiatives Entraide (VIE) Monsieur Jean Paul LIEUTAUD, Président	Pour l'association Club d'Entreprises Pays de Vaison (CEPV) Madame Marie Thérèse MERTENS, Présidente

VII. ANNEXES

Annexe 1 :

- Délibérations du conseil communautaire en date du 28 juin 2021 (055-2021)
- Du 15 décembre 2021 (087-2021) : en attente du contrôle de l'égalité
- Délibérations des communes et des partenaires : en attente

Annexe 2 : Diagnostic du territoire

Annexe 3 : Fiches actions (en cours d'élaboration)

Annexe 4 : Convention de financement 2022 pour le territoire (en cours d'élaboration)

Annexe 5 : Liste des actions identifiées (en cours d'élaboration).

PREFECTURE DE VAUCLUSE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de Vaucluse

d'une part,

ET

La Communauté de communes Vaison Ventoux et les communes de Brantes, Buisson, Cairanne, Crestet, Entrechaux, Faucon, Mollans-sur-Ouvèze, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Saint Roman-de-Malegarde, Savoillans, Séguret, Vaison-la-Romaine, Villedieu,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «Vaison Ventoux », signé le _____, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les

régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Bénéficiaires	Intitulé de l'opération	Coût du projet HT	Montant de la dépense en HT plafonnée le cas échéant	Subvention DETR 2021 attribué
BUISSON	Aménagement d'un terrain et construction de locaux pour le service technique	264 500,00 €	264 500,00 €	92 575,00 €
CAIRANNE	Programme de rénovation énergétique de l'éclairage public (4ème tranche)	34 218,15 €	34 218,15 €	11 976,35 €
CCVV	Aménagement de l'infrastructure de la Véloroute de l'Ouvèze	830 000,00 €	700 000,00 €	173 180,00 €
ENTRE-CHAUX	Aménagement de la place du presbytère (mise en valeur du patrimoine et création d'une place multifonctionnelle pour accueillir les festivités)	139 375,00 €	139 375,00 €	48 781,25 €
ROAIX	Sécurisation de l'Allée « Di Ramiéro »	9 850,00 €	9 850,00 €	3 447,50 €
SABLET	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : école « La Fontaine des Fées », mairie, trois logements communaux (mode de chauffage, isolation, étanchéité, menuiseries)	317 801,00 €	317 801,00 €	112 024,85 €
SAVOILLANS	Acquisition du logiciel « Actes	320,00 €	320,00 €	192,00 €
VILLEDIEU	Rénovation énergétique (installation pompe à chaleur et remplacement des menuiseries) et sécurisation du groupe scolaire « Daniel Cordier »	21 135,78	21 135,78	9 511,10 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)
		451 688,05 €				

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fait à *Vaison*, le 20 DEC. 2021

Le Président de la communauté
de communes Vaison Ventoux



Le Sous-Préfet
de Carpentras

Didier FRANÇOIS